



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU HAUT-RHIN

Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
Service de l'Eau, de l'Environnement et des Espaces Naturels

Note de présentation

concernant

**le projet de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État
du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021**

Contexte et objectifs du projet :

Dans le cadre du renouvellement des baux de pêche de l'État et en application des dispositions des articles L. 435-1 à L. 435-3 et R. 435-2 à R. 435-33, un cahier des charges doit être élaboré pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat sur les eaux mentionnées à l'article L. 435-1 du code de l'environnement pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021.

L'arrêté ministériel du 11 décembre 2015 approuve le modèle de cahier des charges fixant les clauses et les conditions générales pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat sur cette période. Conformément aux dispositions de l'article R. 435-16 du code de l'environnement, le Préfet du département doit arrêter les clauses et conditions particulières d'exploitation.

Le projet de cahier des charges départemental soumis à consultation du public intègre les propositions de la commission technique départementale de la pêche qui s'est réunie le 19 mai 2016.

Fait à Colmar, le 30 MAI 2016

L'adjoint au Directeur

Chef du Service de l'Eau, de l'Environnement
et des Espaces Naturels

Pierre SCHERRER

